



▶ **Commission des Iles CRPM** ▶
▶ **CPMR Islands Commission** ▶

C/O CPMR
6 Rue St Martin - F - 35700 Rennes
Tel : +33 2 99 35 40 50 - Email : jdh@crpm.org
SITE WEB : <http://www.islandscommission.org>



31° Conférence de la Commission des Iles de la CRPM

- Saaremaa, Estonie -

19/20 Mai 2011

| DECLARATION FINALE ET RESOLUTIONS | |
|--|------|
| I. DECLARATION FINALE | p. 2 |
| II. RESOLUTION: | |
| II.1 RESOLUTION SUR LE PROJET ISLE-PACT (Résolution présentée par les Hébrides Extérieures) | p. 4 |
| III. DECISIONS ADMINISTRATIVES : RELATIONS AVEC LE PROJET RETI ELECTION DU BUREAU POLITIQUE PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE | p. 6 |



31^o Conférence de la Commission des Iles de la CRPM

- Saaremaa (EE) - 19/20 Mai 2011

DÉCLARATION FINALE

1. Les autorités régionales insulaires membres de la Commission des Iles de la CRPM, dont les noms suivent, réunies à Saaremaa les 19 et 20 mai 2011 :

Bornholm (DK), Hiiumaa (EE), Saaremaa (EE), Gozo (Malta), Açores (PT), Madeira (PT), Gotland (SE), Isle of Man (UK), Orkney (UK), Shetland (UK), Outer Hebrides (UK),

- Remercient tout d'abord l'Île de Saaremaa et les autorités responsables pour avoir accueilli les travaux de leur conférence annuelle ;
- Adoptent la Déclaration suivante :

2. Les régions insulaires rappellent que les débats en cours concernant, entre autres, l'évolution du budget communautaire, la future PAC, les instruments des politiques structurelles post-2013, ou encore l'encadrement du régime des aides d'Etat vont façonner la mise en œuvre du concept de Cohésion Territoriale tel que défini par l'article 174 du Traité.
3. Elles se déclarent conscientes que ces discussions se déroulent dans un contexte particulièrement difficile tant du fait de la récession économique subie par l'UE depuis 2008, que de l'aggravation des déficits budgétaires dans de nombreux Etats, ou encore des pressions qui s'exercent pour limiter le budget de l'UE.
4. Elles estiment néanmoins que, malgré cette situation, il convient de rappeler avec force l'importance de construire une Europe basé sur le principe de solidarité, cette solidarité s'exerçant sur la base de besoins objectivement constatés, parmi lesquels doivent figurer les disparités géographiques et démographiques qui prévalent au sein de l'Union.
5. A cet égard, les Régions insulaires estiment tout d'abord qu'ils convient de relativiser l'importance des politiques structurelles en comparant leur montant financier avec ceux mis en œuvre dans le cadre d'autres politiques de solidarité. En 2009 l'Union a ainsi autorisé les Etats membres à engager des mesures de soutien aux banques et aux institutions financières jusqu'à concurrence de 3000 milliards €, soit 24% du PIB de l'UE. De même, les sommes allouées plus récemment dans le cadre du plan de relance destiné à plusieurs Etats ont-elles totalisé à ce jour plus de 300 milliards d'Euros.

6. Au regard de ces montants, il semble inapproprié d'envisager une quelconque réduction de l'effort consenti dans le cadre des politiques structurelles (dont le budget avoisine 43 milliards€/an), et plus particulièrement de réduire les moyens alloués aux territoires qui, comme les îles, ne sont guère responsables des déboires économiques et budgétaires que l'Union connaît actuellement.
7. Les Régions insulaires attirent l'attention des autorités nationales et communautaires :
 - sur le risque qu'il y aurait à établir les ressources budgétaires de l'UE pour les prochaines années sur la base d'un pourcentage fixe du RNB de l'UE, puisque la diminution de ce RNB due à la récession, réduira en conséquence les moyens d'intervention de l'UE.
 - sur le fait que la crise actuelle est susceptible d'avoir des effets à moyen ou long terme sur les territoires qui, comme les îles, ont un PIB qui dépend fortement des dépenses publiques ; les contrecoups de la crise et des restrictions budgétaires risquant de se traduire par une forte baisse des investissements et des emplois publics au cours des prochaines années. Or ce contrecoup prévisible ne sera pas reflété par les chiffres du PIB/h des années 2007/2008 et 2009, à partir desquels la répartition des Fonds Structurels, ou encore la carte des aides d'Etat à finalité régionale seront pourtant élaborées.
8. Ce point confirme, une fois encore, l'observation déjà émise par les Régions insulaires pour d'autres raisons, et mainte fois réitérée, comme quoi l'indicateur du PIB calculé tous les sept ans sur la base d'une moyenne de trois années ne peut refléter de façon satisfaisante leurs réalités.

En conséquence de quoi elles estiment que :

- soit cet indicateur se doit soit d'être complété par d'autres instruments statistiques permettant de refléter de façon plus objective leurs réalités spécifiques,
 - soit des politiques complémentaires ou des mesures particulières non nécessairement liées au niveau de PIB doivent être élaborées.
9. C'est dans cette perspective que la Commission des Iles de la CRPM a saisi l'opportunité de la Consultation ouverte par la Commission Européenne autour du 5^{ème} Rapport sur la Cohésion économique, sociale et territoriale pour émettre un certain nombre de propositions concrètes, **parmi lesquelles** :
 - la fixation d'un niveau minimum d'intervention dans les territoires insulaires, équivalent à celui envisagé pour les régions dites « intermédiaires », afin que les surcoûts qui affectent les îles dans de nombreux domaines (construction d'infrastructures, fourniture de services...) soient pris en considération ;
 - la possibilité de majorer les taux de cofinancement dans les domaines d'intérêt prioritaire pour les îles (tels que l'amélioration de l'accessibilité, moindre dépendance énergétique ou le développement des ressources endogènes), en corrélation avec des dispositions similaires dans les règles en matière d'aides d'Etat à finalité régionale ;
 - la création d'un instrument de soutien permettant de renforcer les actions de coopération territoriale et de désenclavement des territoires caractérisés par des contraintes géographiques ou démographiques permanentes (îles, montagnes, territoires à basse-densité de population), instrument qui serait destiné :
 - a) à financer la création de réseaux de coopération permanents entre ces territoires sur la base d'une approche « bottom-up » répondant à leurs priorités ;
 - b) à financer des actions de coopération transfrontalières y compris avec les pays du voisinage ou au sein d'un même bassin maritime, sans restriction de distance;
 - c) à financer des aides au démarrage de liaisons régulières terrestres, maritimes ou aériennes avec d'autres destinations communautaires ou avec des pays tiers, susceptibles de contribuer à leur désenclavement.

[On renverra à la soumission de la Commission des Iles à la consultation pour une liste plus détaillée]

10. En conclusion, les Régions insulaires attendent de la future politique de cohésion :

- qu'elle permette une valorisation des atouts de leurs territoires tout en tenant compte des surcoûts subis pour la mise en œuvre de cette valorisation;
- qu'elle relève d'une approche globale qui couvre l'ensemble des politiques à fort impact territorial (PAC, FS, et Aides Etat);
- qu'elle impose une prise en compte préalable de l'impact territorial des politiques de l'UE par des études d'impact;
- qu'elle reconnaisse les îles comme des zones fonctionnelles, de façon à favoriser l'émergence d'une politique territorialisée répondant à leurs spécificités;
- Qu'elle adapte les règles applicables aux Aides d'Etat pour garantir aux autorités insulaires la flexibilité nécessaire leur permettant de consacrer leurs ressources pour encourager et développer leur commerce et leur industrie et maintenir leur compétitivité.

11. Enfin, la Commission des Iles de la CRPM :

- Accueille positivement les conclusions de l'étude Euroisland entreprise dans le cadre d'ESPON, et souligne l'utilité du concept d'attractivité des territoires insulaires évoqué par cette étude. Elle remercie les autorités nationales grecques d'avoir pris l'initiative de cette démarche.
- Appelle la future présidence Chypriote de l'Union à attirer l'attention du Conseil Européen la problématique des Iles et autres territoires subissant des contraintes géographiques et démographiques à caractère sévère et permanent.
- Appelle le Parlement Européen, et notamment les parlementaires membres de l'Intergroupe 174, à soutenir ses propositions.

Adoptée à l'unanimité

∴

RESOLUTION ANNEXE

RÉSOLUTION SUR ISLENET ET LE PACTE DES ÎLES

ATTENDU QUE les autorités insulaires locales et régionales partagent la responsabilité avec les gouvernements nationaux de lutter contre le réchauffement climatique et doivent s'engager à cet effet indépendamment des engagements des autres parties ;

ATTENDU QUE les îles sont en général fortement tributaires des combustibles fossiles importés et soumises à des contraintes d'accès aux réseaux énergétiques continentaux ainsi que confrontées à des coûts de carburant plus élevés, ce qui constitue un obstacle au développement socio-économique, mais aussi une excellente opportunité de recherche et de démonstration sur les actions qu'il est possible de mener en matière d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique ;

ATTENDU QUE les territoires insulaires sont plus vulnérables aux changements climatiques en raison de la forte valeur de la biodiversité et de la plus grande fragilité de leurs écosystèmes ;

ATTENDU QUE les autorités insulaires locales et régionales, représentant l'administration la plus proche des citoyens, doivent mener des actions et montrer l'exemple ;

ATTENDU QUE nombre d'actions portant sur la demande énergétique et les sources d'énergie renouvelables, nécessaires pour faire face au dérèglement climatique, entrent dans le champ de compétence des autorités insulaires ou ne seraient pas réalisables sans leur soutien politique ;

ATTENDU QUE les énergies renouvelables sont présentes en abondance dans les îles européennes et que leur développement peut avoir un impact significatif sur la réduction des handicaps structurels permanents des îles et offrir des avantages socio-économiques considérables aux îles ;

ATTENDU QU'ISLENET, le Réseau des îles européennes pour l'énergie et l'environnement, a joué un rôle important dans la promotion, la préparation et la mise en œuvre du projet ISLE-PACT.

Les autorités régionales des îles européennes :

- Considèrent qu'elles ont à la fois un devoir moral, ainsi qu'un intérêt vital à contribuer activement aux efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, conformément aux propositions de l'Union européenne.
- Considèrent qu'elles ont la capacité de peser de manière significative sur les efforts de l'UE en matière de lutte contre les causes du changement climatique, non seulement en favorisant une meilleure utilisation des ressources énergétiques sur leur territoire, mais aussi en développant leur potentiel d'énergie renouvelable, parfois considérable. Ce potentiel doit être considéré comme l'un de leurs principaux atouts, à la fois sur les plans économique et environnemental, et aussi comme un moyen permettant de mettre en œuvre l'objectif de cohésion territoriale défini par l'article 174 de la version consolidée du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (2010/C 83/01).
- Saluent les efforts déployés par ISLENET pour assurer le financement, la préparation et la mise en œuvre du projet ISLE-PACT.
- Reconnassent que l'objectif du Pacte des Îles est de s'efforcer d'aller au-delà de l'objectif fixé par l'UE pour 2020, en réduisant les émissions de CO₂ dans leurs territoires respectifs d'au moins 20 %.

La réalisation de cet objectif passe par un certain nombre d'exigences :

- Obtenir l'engagement politique des autorités insulaires participantes en vue d'atteindre les objectifs du « Pacte des Îles », un accord volontaire, similaire à la Convention des Maires, visant à promouvoir la durabilité dans les communautés insulaires ;
- Prévoir
 - la préparation et la mise en œuvre des Plans d'action en faveur de l'énergie durable dans les îles et
 - la préparation, le financement et la mise en œuvre de projets finançables.
- Mobiliser la société civile et autres parties prenantes clés dans nos îles pour participer à l'élaboration des Plans d'action et autres projets finançables ;
- Entreprendre diverses actions pour promouvoir ces Plans d'action et leur mise en œuvre.
- Félicitent les 48 autorités insulaires qui ont pris l'engagement politique de poursuivre les objectifs du Pacte des Îles en le ratifiant à Bruxelles le 12 avril 2011 et en lui apportant un soutien actif.
- Déclarent que pour honorer un tel engagement, elles attendent de l'UE et des autorités nationales qu'elles :
 - continuent à apporter un soutien politique et financier, en tenant compte, notamment dans la Politique de cohésion, des coûts supplémentaires associés à la construction d'infrastructures et à la mise en œuvre de politiques dans des territoires isolés et éloignés, comme les îles.
 - mettent activement en œuvre les dispositions de l'article 170 du Traité de l'UE portant sur les Réseaux transeuropéens et la nécessité de relier les régions insulaires et périphériques aux régions plus centrales de la Communauté.
 - réfléchissent à une approche équilibrée faisant de la réduction des émissions de CO₂ une priorité.
 - saluent les efforts du Parlement européen qui, par la Déclaration de mars 2007 (Déclaration Musotto) a obtenu les ressources nécessaires pour le projet ISLE-PACT et l'initiative du Pacte des Îles. Toutefois, ces ressources ne permettent un soutien financier pour les objectifs du Pacte

des Îles que jusqu'en juillet 2012, alors qu'il est nécessaire de poursuivre l'initiative et de la mener jusqu'à ses phases de mise en œuvre et de suivi de 2012 à 2020.

Mise en œuvre

Assemblée Générale Annuelle 2011 de la Commission des Îles de la CRPM :

- Soutient l'initiative ISLE-PACT et encourage vivement ses membres à signer et à soutenir activement le Pacte des Îles.
- Demande au Parlement européen de continuer à apporter son soutien aux communautés insulaires européennes, en instaurant une nouvelle Déclaration en faveur de la poursuite du processus du Pacte des Îles en vue d'atteindre les objectifs de durabilité de l'UE pour 2020.
- Demande au Parlement européen et à la Commission européenne :
 - de continuer à soutenir activement le processus du Pacte des Îles au-delà du terme du projet ISLE-PACT à la fin du mois de juillet 2012.
 - d'apporter les moyens financiers afin de permettre la poursuite du processus du Pacte des Îles au-delà de juillet 2012.
 - Propose l'utilisation de la plate-forme ISLENET qui permettra le développement ultérieur du processus du Pacte des Îles au-delà de juillet 2012.

Adoptée à l'unanimité

∴

DECISIONS ADMINISTRATIVES

RETI (Réseau d'excellence des territoires insulaires)

La Commission des Îles se félicite de la création du « Réseau d'excellence des territoires insulaires » (RETI) impulsée par un certain nombre d'universités insulaires à l'initiative de l'Université de Corse. La Commission des Îles établira des contacts avec ce réseau, étudiera les moyens de soutenir son action politiquement, et examinera les domaines de coopération possibles entre les autorités régionales insulaires européennes et les universités insulaires.

Prochaine réunion

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA COMMISSION DES ÎLES

Compte tenu de la future Présidence chypriote du Conseil de l'UE en 2012, la Commission des Îles abordera avec les autorités chypriotes la possibilité d'organiser sa conférence annuelle 2012 dans le cadre d'un événement dédié aux Îles à Chypre au cours de cette présidence. Si cet événement a lieu au deuxième semestre 2012, la Commission des Îles envisagera d'organiser à Bruxelles un événement dédié aux Îles d'ici la fin 2011 ou début 2012, afin de débattre en temps utile des propositions de la Commission européenne concernant la future politique de cohésion.

Bureau de la Commission des Îles

Élection du président de la Commission des Îles.

Le Secrétaire exécutif rappelle le message du Président César indiquant son souhait de poursuivre son mandat de Président de la Commission des Îles si aucune autre candidature n'était exprimée. Le Secrétaire Exécutif rappelle qu'aucune autre candidature n'a été reçue.

Le gouverneur Toomas Kasemaa de Saaremaa propose par conséquent que le Président Cesar soit réélu à la Présidence de la Commission des Îles de la CRPM. **Cette proposition est adoptée à l'unanimité.**

La liste des membres du Bureau de la Commission des Îles suivants est adoptée.
Cette liste sera complétée au cours de la réunion de la Commission des Îles qui doit se tenir en parallèle de l'Assemblée Générale 2011 de la CRPM.

Liste du Bureau Politique

(Elu à Saaremaa, Mai 2011)

- **Président**

AZORES

Carlos CESAR, Presidente do Governo Autónomo dos Açores (PT)

- **Vice Présidents**

ITALY

Raffaele LOMBARDO, Presidente Regione Siciliana (IT)

(Substitute for the President at CPMR Political Bureau)

GREECE - To be nominated

FINLAND - To be nominated

SPAIN

Francesc ANTICH I OLIVER, Presidente Govern de les Illes Balears (ES)

DENMARK

Willi GROSBØLL, Mayor, Bornholms Regionskommune (DK)

ESTONIA

Hannes MAASEL, County Governor (EE)

FRANCE

Serge LETCHIMY, Président du Conseil Régional de la Martinique (FR)

SWEDEN

Åke SVENSSON, County Mayor, Gotlands Kommun (SE)

MALTA

Giovanna DEBONO, Minister of State, Ministry for Gozo (MT)

UK

Alex MAC DONALD, Convener, Western Isles (UK)

∴